Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 974-249740093-20251211-2025_C_210-DE

ESQUISSE du 17/09/2025

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Lieudit : "Abondance"

Section AY n°97

Projet de construction d'une station de potabilisation et d'un réservoir de stockage

Echelle 1/500e

LEGENDE

- Limite d'acquisition superposée par rapport au cadastre
- Application cadastrale
- Emprise travaux
- Emprise de la voirie
- Occupation temporaire SAB + Fermier

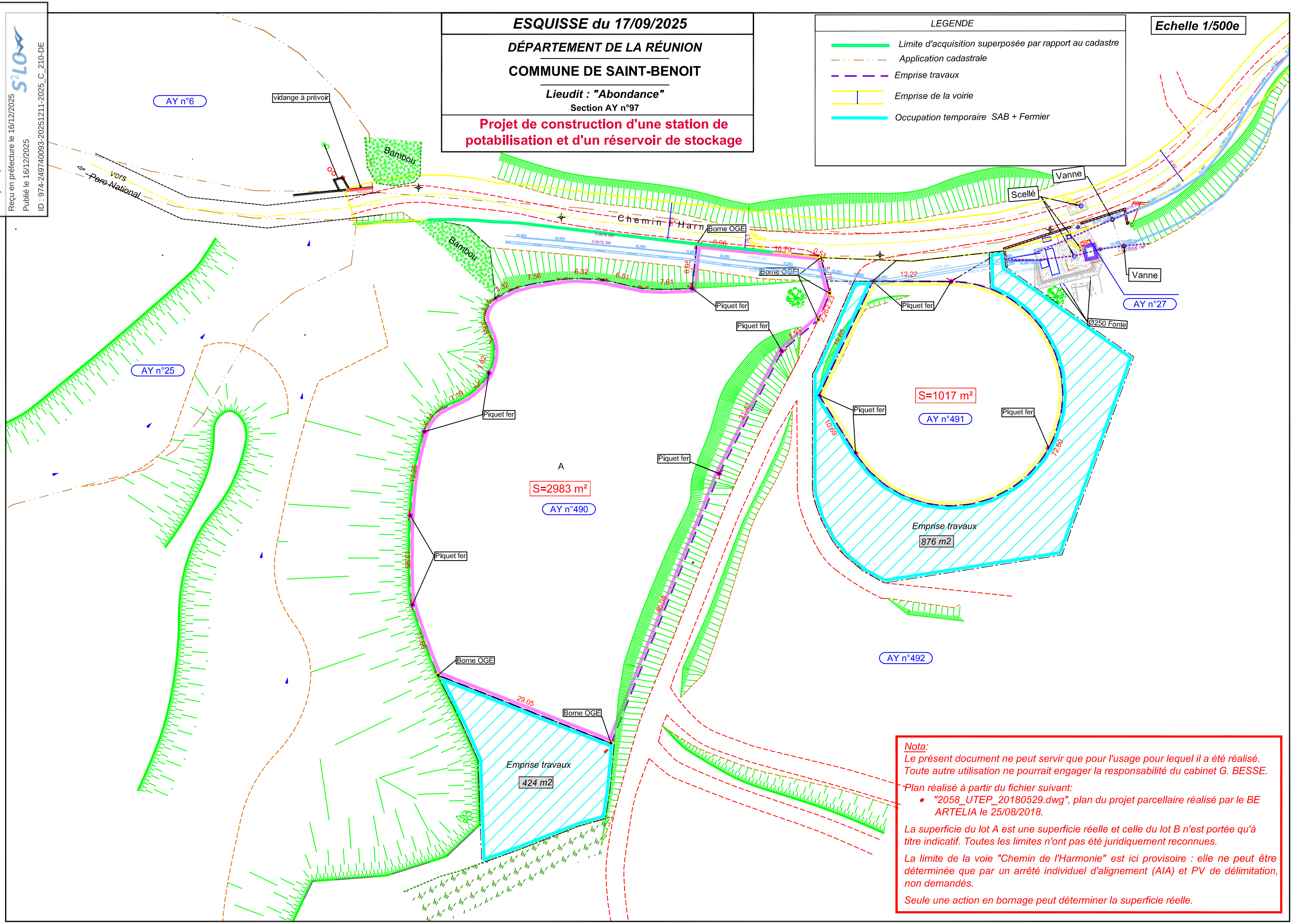

Nota:
Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet G. BESSE.

Plan réalisé à partir du fichier suivant:

- *"2058_UTEP_20180529.dwg", plan du projet parcellaire réalisé par le BE ARTELIA le 25/08/2018.*

La superficie du lot A est une superficie réelle et celle du lot B n'est portée qu'à titre indicatif. Toutes les limites n'ont pas été juridiquement reconnues.

La limite de la voie "Chemin de l'Harmonie" est ici provisoire : elle ne peut être déterminée que par un arrêté individuel d'alignement (AIA) et PV de délimitation, non demandés.

Seule une action en bornage peut déterminer la superficie réelle.